

Convocation et affichage : 04/04/2014

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014

Le quatorze avril deux mil quatorze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LA MADELEINE SUR LOING se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Jean-Jacques HYES , maire.

Étaient présents: Mesdames BLOUZAT Nicole, PERON Nathalie, POINTEAU Régine et POUPART Josette, Messieurs CHUPEAU Olivier, HYEST Jean-Jacques, ROQUES Gilles et THILLOU Guy

Absents excusés messieurs LELLOUCHE Steve, LEMARNE Frédéric

Pouvoir de Frédéric LEMARNE à Gilles ROQUES et de Steve LELLOUCHE à

Le compte rendu de la séance du 28 mars 2014 n'ayant soulevé aucune remarque est adopté à l'unanimité.

### **Le Conseil municipal VOTE les 4 taxes locales, à savoir :**

Monsieur le maire rappelle que les dotations de l'Etat vont baisser de façon conséquente à partir de cette année. La dotation globale de fonctionnement reçue en 2013 était de 38.694 €, cette année elle sera de 35.843 €.

L'impact de ces baisses est considérable dans les communes qui ne disposent d'aucune ressource pouvant suppléer ce manque financier. Il est donc impératif de réduire les dépenses et d'augmenter, de façon modérée, les taxes locales qui n'ont été augmentées que trois fois en trente ans.

Monsieur le maire propose un coefficient de variation proportionnelle des taux de 1,021931% ce qui générerait une recette supplémentaire de 1.986 €.

**Le conseil municipal après discussion DECIDE, à l'unanimité, de voter les taxes comme suit :**

- Taxe d'habitation	:	11,32%
- Taxe foncière sur le bâti	:	7,73%
- Taxe foncière sur le non bâti	:	32,23%
- C.F.E.	:	15,68%

Pour un produit attendu de **59.812** (57.826 € sans hausse).

**Le conseil municipal VOTE ensuite les différentes subventions aux associations** qui en ont fait la demande et qui remplissent les critères d'attribution (la remise d'un dossier comprenant la présentation de l'association, un compte rendu financier de l'action subventionnée, le budget prévisionnel de l'action menée et une attestation sur l'honneur

certifiant que l'association est régulièrement déclarée et en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales).

- Amicale Ecole de BOUGLIGNY : 320 €
- Club Liens du Loing : 300 €
- Société de Chasse : 35 €
- Association des Paralysés de France : 35 €
- Croix Rouge Française : 150 €
- Maison Familiale de SOUPPES S/L : 35 €
- A.D.I.L : 30 €
- Pupilles des Sapeurs Pompiers : 50 €
- Coopérative scolaire La Madeleine S/L: 200 €
- Secours Populaire : 150 €
- Secours Catholique : 150 €
- Jeunes sapeurs pompiers du Gâtinais : 130 €
- Le Gardon de BAGNEAUX S/L : 35 €
- FNATH: 40 €
- ADSB (don du sang) : 50 €
- Recre'ation : 250 €
- CLIC hôpital Nemours : 50 €
- U.S.N.S.P. Sport adapte : 100 €

**Le Conseil municipal VOTE le budget de la commune comme suit :**

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à :  
**327.397 €**
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à  
41.537 €

Les dépenses d'investissement en 2014 seront très modérées considérant les dépenses engagées les années précédentes.

Les dépenses votées pour l'exercice 2014 concernent :

- le service technique : un souffleur et un aspirateur pour l'entretien des bâtiments.
- La mairie : un copieur-imprimante-scanner afin de répondre à la demande de dématérialisation des documents comptables prévue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Terrain d'évolution sportive : des jeux adaptés aux plus jeunes.
- Les travaux de voirie : l'élargissement de la rue du Tillet, et la réalisation du 3<sup>ième</sup> point du contrat triennal de voirie.

Le Conseil Général, partenaire de la commune dans le dossier du contrat triennal, a fait connaître dans un courrier en date du 3 avril 2014 que la demande de la commune avait été transmise à la Direction Principale des Routes pour inscription au programme des travaux à venir.

**Le Conseil d'administration VOTE le budget primitif 2014 du service de l'eau comme suit :**

- Section de fonctionnement équilibré en dépenses et recettes à :

13.664 €

- Section d'investissement :  
Dépenses : 42.540 € et recettes : 66.406 €  
Le suréquilibre en recettes est dû au report des subventions (votées au budget 2013) dans le dossier du château d'eau (versées en 2014).

Le Conseil municipal **DECIDE d'actualiser les tarifs de location de la salle communale**, (dernière actualisation en date du 26 mars 2010)

Après en avoir délibéré,

**I** Particuliers ou associations extérieurs à la commune :

- de 9 heures au lendemain 9 heures 250 euros
- de 14 heures au lendemain 9 heures 200 euros
- de 9 heures à 20 heures 170 euros
- de 9 heures au lendemain 20 heures 350 euros
- apéritif, vin d'honneur de 16 h à 20 h 90 euros

**II** Particuliers résidant dans la commune :

- de 9 heures au lendemain 9 heures 170 euros
- de 14 heures au lendemain 9 heures 150 euros
- de 9 heures à 20 heures 130 euros
- de 9 heures au lendemain 20 h 250 euros
- apéritif, vin d'honneur de 16 h à 20 h 65 euros

**III** Associations ayant leur siège social dans la commune :

- **Gratuit**

Les tarifs seront applicables dès la date de publication de la présente délibération.

Le Conseil municipal **DECIDE** de l'augmentation de 10 € /mois du prix du **loyer du logement communal** à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014.

Le conseil municipal établit la liste qui sera soumise aux services fiscaux pour la formation de la **Commission Communale des Impôts Directs** qui siège une fois par an pour statuer sur taxes locales liées aux déclarations de travaux et permis de construire délivrés au cours de l'année précédente (six titulaires et six suppléants seront retenus par les services fiscaux du département).

**Commissaires titulaires :**

- Mme BLOUZAT Nicole 13 rue de Château-Landon
- M. BEAUX Yves 2 rue du Vallot
- M. BRILLANT Sylvain 11 rue de Château-Landon
- M. GRANDPRE Denis 1 rue du Colombier
- Mme REES Annie 12 rue des champs –
- M. LEGROS Jean-Pierre (propriétaire de bois) 14, rue de la République - -
- M. COLE André 9 rue du Gâtinais
- M. PERON François 2 rue du Colombier
- M. FROT 21 rue de la laiterie Beaumont du Gâtinais

- Mme VARILLON Edith épouse PELE Ferme de Beaumoulin (propriétaire de bois)
- M. PATRON Eric 5 rue du Vallot
- M. THILLOU Guy 14 rue du Vallot

**Commissaires suppléants :**

- M. BERTRAND Jacques 3 rue du Colombier
- M. BEAUGEREAU Patrick 2 rue des Champs
- M. COTHENET David 4 rue de Glandelles
- M. DUFAUT Michel 25 rue de Château-Landon
- M. DEFOIX Jean-Louis (propriétaire de bois) 25 rue du Gâtinais
- M. HARRUS Maurice 4 rue des Champs
- M. GRANVERGNE Bernard 16 rue de Glandelles
- M. GILLE Alain 8 rue du Colombier
- M. GUYON Christian 4 rue du Colombier
- M. VINCENT Gérard 7 rue du Petit Paris
- M. VEXIAU Thierry 2 rue de la République
- M. POINTEAU Marc 10 rue du vieux puits

Le conseil municipal **ADOpte la proposition de renouvellement de la convention** signée entre la Commune et le Département de Seine et Marne concernant l'acquisition, l'aménagement et la valorisation de **l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) dénommé Prairie de Glandelles.**

**Questions diverses :**

- **La Chasse aux Œufs** aura lieu le dimanche 25 avril à partir de 10 h 30. Le rendez-vous est fixé sur le terrain de sports. Une invitation a été remise aux enfants de la commune.
- Une invitation est remise aux conseillers concernant la **kermesse de l'école de Bougligny** qui aura lieu le samedi 24 mai à partir de 14 h 30 et la **remise des prix scolaires** qui se déroulera le vendredi 27 juin à 16 h 50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40  
Pour copie conforme.